ASBL « Ecole paroissiale Saint Joseph »
Siège social : rue Joseph Massart, 40 – 5020 Malonne
N° d'entreprise : 0421.774.311

Rapport du Conseil de Participation du 3 février 2021

Présents : Monique Delbart, Caroline Demeffe, Anne-Catherine Dessy, Bertrand Dubois, Malorie Falque, Bénédicte Fransen et Christophe Linard,
Excusés :

ORDRE DU JOUR

1. La crise sanitaire et l'école
    - Echanges de points de vue : Comment les aménagements de l'école sont-ils perçus ?
    - Questions / Réponses

2. Frais scolaire, gratuité
3. Mobilité aux abords de l'école (voitures, piétons et cyclistes)
4. Divers

---

1. La crise sanitaire et l'école :

- Echanges de points de vue : Comment les aménagements de l'école sont-ils perçus ? :

Comment les parents vivent-ils la situation actuellement après le délai de mise en œuvre des mesures sanitaires que nous connaissons ?

A priori pas d'écho négatif en termes de « ressenti » des parents à l'égard des mesures particulières prises par l'école.
Les représentants au sein de l'A.P. ne sont, en tous cas, plus interpellés par les parents sur ces questions.
A priori les questions de logistique (accès à l'école) sont plus prégnantes pour les parents des plus petits.

Au niveau des professeurs, en maternel c'est un peu compliqué de ne pas pouvoir échanger régulièrement avec les parents. La communication par l'écrit n'est pas toujours aisée, les informations ne passent que de manière fractionnée.

Pour les enseignants de l'école maternelle, il manque réellement un retour direct, verbal et quotidien avec les parents

Certains enseignants ont pris des contacts par téléphone avec les parents pour néanmoins avoir un contact verbal individuel.

Cette initiative est saluée, dans le cadre de l'exercice du rôle des enseignants et de la nécessaire communication avec les parents et en particulier lorsqu'un besoin spécial se fait sentir. Nous pensons qu'elle doit être envisagée de manière aussi large

que possible.

Par contre les enfants ne semblent pas traumatisés par la situation et paraissent même s'être habitués aux masques et restrictions en termes de contacts notamment.

En primaire, le début était compliqué, dans la mesure où les parents n'étaient pas connus des professeurs (en début de cycle).
Depuis la réunion de parents organisée pour le premier bulletin, en première année, la glace a été brisée et donc c'est un peu plus simple.

Bertrand explique malgré les mesures actuelles, pour les nouveaux enfants, des rendez-vous sont organisés pour visiter l'école avant leur venue, en dehors des heures « de trafic » à l'école.

De même, lorsque les nouveaux enfants entrent à l'école, une entrée décalée (en termes d'horaire) est prévue.

Bertrand nous signale, à propos des activités parascolaires organisées dans l'école que l'ONE a récemment confirmé que les activités étaient maintenues comme avant.

Concernant la suite du congé, l'école ne dispose pas d'information précise si ce n'est une annonce de la Ministre, de ce qu'il ne peut être exclu que le « congé de détente » pourrait être prolongé. En l'état actuel des choses, le congé n'est pas prolongé et les conditions ne sont pas modifiées (code rouge).

Bertrand souligne qu'il serait très favorable à un passage en code orange, permettant beaucoup plus de contacts parents/enseignants. Il permettrait également les sorties culturelles et/ou sportives qui ne sont aujourd'hui toujours pas possibles (même un jour à Namur ou à l'ADEPS).

Il est précisé que le code rouge autorise théoriquement la venue dans l'école de parents du maternel, cependant, nous avons opté pour une interdiction globale, en raison de l'organisation spatiale de l'école qui n'aurait pas permis de mettre cela en œuvre de manière cohérente, dans le respect des règles sanitaires et aurait, par ailleurs, immanquablement causé une grande incompréhension pour certains parents du primaire.

Ce régime à deux vitesses n'aurait pas pu faire l'objet d'un contrôle raisonnable (nécessaire pour assurer le respect des mesures sanitaires s'imposant à l'école).

Une nouvelle professeure d'éducation physique travaille actuellement à l'école, dans certains cycles (P1 et P2 ainsi que la classe de P3 de Mme Sophie) : Amandine.

Elle travaille également au « Bauw centre », lequel contient deux piscines.
Françoise et Amandine s'y sont rendues pour discuter avec Damien Pierrard afin d'envisager ce qui serait possible d'organiser, tant d'un point de vue pratique que financier (ex. : changement de 25 élèves en vue de la natation, trajets en groupes,…) afin de donner un accès à un cours de natation pour les élèves de l'école, dans le cadre du cours d'éducation physique.

- Questions / Réponses

Néant (le sujet abordé le fut sous forme d'échange de vues).

2. **Frais scolaires, gratuité :**

Au niveau des parents, il n'y a pas eu de retour vers l'AP (qui n'a connu qu'une seule réunion en présentiel).

A propos de la sortie scolaire prévues en 2ème et 3ème maternelles les institutrices s'alignent sur la norme (fixée par décret) qui est de ne pas demander plus de cent euros pour les sorties scolaires pour l'ensemble de la scolarité maternelle et pour les classes de dépaysement.

Le coût du voyage précité sera financé par d'autres ressources mais également par un subside spécifique perçu pour l'organisation de ce type de sorties.
A cette subvention, s'ajoute également une subvention de 50 euro par an et par enfant perçue pour les frais de gestion annuelle. Cette subvention est partiellement utilisée pour le financement de ce projet.

Cette subvention de 50,00 € par enfant est, il faut le reconnaitre, une bouffée d'oxygène dans le fonctionnement de l'école et le financement de certains achats ou projets.

Certains rafraichissements de classe ou achat de mobilier n'ont été rendus possibles que par l'existence de cette subvention.

A titre d'anecdote Bertrand nous explique que : On accueille en 5ème et 2ème primaire, 2 enfants qui ont quitté l'école il y a 5 ans, pour « s'exiler » en Malaisie. Ils sont donc de retour maintenant.
Bertrand a transmis une liste de matériel (et frais) au papa, ce qui n'a fait l'objet d'aucune remarque en termes de coût.

En ce qui concerne les autres séjours que le ski, notamment en 3ème, la question est posée de savoir si ceux-ci sont maintenus.

C'est toujours le cas (tant qu'ils n'ont pas été annulés..). Cependant la réflexion évolue au fur et à mesure que le temps passe, dans l'attente d'une évolution du « code » sanitaire. La question se pose particulièrement pour Mozet (début mai).
On essaye d'aller le plus loin possible (d'attendre autant que possible) avant de devoir annuler, si la situation sanitaire l'impose, comme ce fut le cas pour les classes de neige.

La question est posée de savoir si une alternative est envisagée au voyage à la neige pour les 10/12 ?

Il est confirmé que des alternatives ont été réfléchies avec Alpina l'organisateur du voyage, qui ne pouvait assurer l'organisation du séjour prévu.
Cependant il est trop tôt pour décider de l'organisation d'une autre formule (même en Belgique), compte tenu de la situation sanitaire, en particulier.
Un projet ProVelo est d'ores et déjà mis en place pour les P5 et P6. Ce projet n'aurait pas eu lieu si les classes de neige avaient été organisées.

3. **Mobilité aux abords de l'école (voitures, piétons et cyclistes) :**

Demain Bertrand a rendez-vous avec l'échevin Gennart et l'échevine Scailquin.
Il existe effectivement au sein de la commune de Namur un plan « aménagement

trottoir » qui vise trois sites scolaires d'aménagement de trottoirs, dont Malonne fait partie, de Saint-Berthuin primaire à l'école de la communauté française en ce compris Reumonjoie.

Trois réunions sont prévues en fonctions de zones géographiques.

Il convient de faire un effort de mémoire collectif concernant tous les projets possibles, les griefs et autres reproches concernant les aménagements existants.

Toutes une série de points de danger sont mis en avant (très nombreux), étant entendu qu'il est précisé que leur nombre est trop important pour les lister tous.
Sont entre-autres évoqués, l'absence de trottoir dans le Fond de Malonne, notamment en face de la Cour d'honneur. Un trottoir presque inexistant dans la partie haute de la rue d'Insevaux.
Sont également soulignés : Le problème du passage piéton du bas de la rue du Grand babin le manque de passages piéton plus haut vers le carrefour avec la rue Joseph Massart, l'absence de trottoir ou accotement stabilisé et praticable à la fin de la rue Joseph Massart.

En ce qui concerne la Rue Joseph Massart est bien entendu souligné le problème du mur de blocs soutenant le mur séparant la rue des propriétés voisines.

Tout le monde est d'accord pour dire que les problèmes de trottoirs (mobilité piétonne) comme de mobilité automobile ne peuvent être segmentés comme le fait la commune en proposant des réunions différentes par zone.
Il s'agit d'une question à envisager du Malpas au Fond de Malonne.

La question de zones de délestage en dehors de la colonne vertébrale de Malonne est évoquée, soulignant qu'il s'agit d'une ancienne idée qui mériterait d'être réétudiée.

Bertrand souligne qu'une forme d'Agora des difficultés permettant de dresser si pas un atlas mais une identification assez systématique des problèmes rencontrés en termes de mobilité piétonne dans l'ensemble du site scolaire pourrait être réalisé.

La question sera également posée au niveau de l'AP, afin de faire remonter les éventuelles informations.

Bertrand évoque un outil type formulaire « Forms » qui pourrait être adressé au public de l'école afin de récolter les infos qui seront certainement différentes en fonctions des catégories de personnes (parents, enfants, grands-parents, piétons, cyclistes…) et des particularités de certains lieux.

Cet outil pourrait être proposé aux autres écoles de Malonne.

Il est souligné que le pédibus « vieillit » dans le sens ou les parents de jeunes enfants n'ont pas dû vivre la création du pédibus, sa jeunesse, son évolution, les travaux d'aménagement, etc…

Ceci pour dire qu'il pourrait être utile d'envisager une nouvelle « campagne » d'information à destination de ce public.

4. **Divers :**

L'association des parents relaye le désir exprimé par Cécile Joris de présenter certains outils pédagogiques (notamment nouvelles technologies numériques). Elle a émis le souhait de s'adresser aux enseignants, ainsi que le souhait d'apporter des compléments sur le site internet.

Bertrand profite de ce thème pour rappeler que ce qui est actuellement mis en place avec les professeurs est l'outil Questi.

Il signale que Cécile lui avait fait une deuxième proposition visant à organiser des cours de philo.

A propos d'une intervention auprès des enfants (cela concerne le cycle 10/12) en vue de l'utilisation d'outils numériques, Bertrand a transmis cette proposition aux professeurs.
Comme souvent, de manière assez naturelle cette démarche s'est, dans un premier temps, confronté à la nécessité de mobilisation des enseignants et à leur volonté de se lancer dans un tel projet.
On sent de la part des enseignants une certaine timidité par rapport à l'éducation aux médias.
L'hypothèse de Bertrand est que ce serait la formation des enseignants qu'il faudrait privilégier, cette timidité pouvant provenir d'un manque de connaissance de ces outils.

Bertrand souligne qu'il existe aussi le centre média-animation qui peut venir en aide aux enseignants sur ces thématiques.

Bertrand propose d'inviter Cécile au prochain conseil de participation pour nous expliquer son projet. Le conseil valide.

Il propose d'également de convier les professeurs pour qui ce thème présenterait un intérêt particulier.

Bertrand demande que, du côté des professeurs comme de celui des parents, on veille à questionner ces groupes respectifs afin d'obtenir les actualités et questions qui les occupent, les taraudent et les faire remonter au sein du Conseil de participation.

Bertrand évoque la possibilité d'adresser par mail le rapport du présent conseil de participation afin de tenter d'éveiller les parents à l'existence de ce lieu d'échange et de réflexion auquel ils peuvent avoir accès par le biais de leurs représentants.

5. Rappel : Ephémérides :

Réunion conseil de participation le 17/03

Clôture des travaux à 21h25.

* * *